



Apprêter sa juste monnaie avant un poste de péage, c'est favoriser un franchissement fluide et rapide.

Récépissé n°0254/29/10/04 HAAC... N° 914 du 31 JANVIER 2025

L'ÉVEIL

de la nation

Hebdomadaire togolais d'information générales - fondé en 2004 | Prix : 250 F CFA

Port autonome de Lomé
L'OTR annonce
une vente
aux enchères
pour le
04 février P.6



Agropole de Kara

Un levier pour la transformation agro-alimentaire P.5

Candidature à la présidence de la BAD

Le Tchad sollicite le soutien du Togo P.2



Echanges entre le ministre Sani et une délégation du GNE BTP

La performance des entreprises au plan national évoquée P.3



Encore un (01) mois

pour tenter votre chance et gagner gros !
 Achetez , vérifiez vos capsules et gagnez !

Fin du jeu : 31 Janvier 2025

snb.tg | AVEC DJAMA, ON EST ENSEMBLE



Candidature à la présidence de la BAD

Le Tchad sollicite le soutien du Togo

Le Tchad fait du Togo un soutien indéfectible dans sa candidature à la présidence de la Banque africaine de développement (BAD). Allamaye Halina, premier ministre tchadien a été le 28 janvier dernier, porteur d'un message de son président Mahamat Idriss Déby itno à son homologue togolais Faure Essozimna Gnassingbé.

Il était question pour l'émissaire du président tchadien de solliciter le soutien du Togo dans leur candidature à la Présidence de la BAD. Il a fait part au numéro 1 togolais, de l'espoir du Président Mahamat Idriss Déby Itno quant à son soutien et leadership.

Le Premier ministre tchadien, a souligné le fait que la candidature du Tchad à la présidence de la Banque africaine de développement (BAD) est aussi celle portée par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC).

En outre, Les discussions ont également porté sur la coopération bilatérale entre le Togo et le Tchad. Ainsi, cette visite de fraternité et de travail en terre togolaise a été l'occasion pour Allamaye Halina de témoigner sa gratitude au Président togolais Faure Essozimna Gnassingbé pour les relations très exemplaires qui existent entre leurs deux pays.

En guise de rappel, le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) est une institution financière multinationale de développement établie dans le but de contribuer au



développement et au progrès social des Etats africains. A cet effet, il mobilise des ressources pour promouvoir

l'investissement dans ces pays et leur fournit une assistance technique ainsi que des conseils sur les politiques de

développement à mettre en œuvre.

MF

Hadj 2025 :

Inscriptions ouvertes jusqu'au 28 février pour le pèlerinage aux lieux saints de l'Islam

Les préparatifs pour le Hadj 2025, le grand pèlerinage aux lieux saints de l'Islam, avancent à grands pas. Alors que les inscriptions ont été ouvertes il y a quelques mois, la Commission Nationale du Hadj (CNH) a annoncé que la période d'enregistrement des pèlerins se poursuivra jusqu'au 28 février 2025. Il est donc impératif pour les candidats intéressés de compléter leur inscription avant cette date limite afin de garantir leur place pour ce voyage spirituel unique.

Le système électronique d'inscription, mis en place pour faciliter l'enregistrement des pèlerins, sera fermé le 1er mars 2025, a précisé la CNH. Passée cette date, toute tentative d'inscription sera impossible, ce qui rend la démarche urgente pour ceux qui souhaitent prendre part au pèlerinage cette année.

À partir du 1er février 2025, la Direction Générale de



la Documentation Nationale prendra en charge l'établissement des documents de voyage indispensables pour le Hadj, notamment la délivrance des passeports et la gestion des vaccinations nécessaires. Ces

démarches devront être effectuées sur le site officiel de la direction, afin de garantir que tous les pèlerins aient les documents en règle avant leur départ pour l'Arabie Saoudite. Il est important de souligner que chaque pèlerin doit se

soumettre aux exigences sanitaires, notamment les vaccinations obligatoires, afin de répondre aux normes de santé et de sécurité exigées par les autorités saoudiennes.

En outre, le gouvernement togolais met

en place des mesures de sensibilisation pour aider les pèlerins à compléter toutes les formalités administratives dans les délais impartis. Les candidats sont encouragés à prendre contact avec les autorités compétentes pour toute question relative à leur préparation.

Pour rappel, l'édition du Hadj 2024 a vu la participation de près de 2 500 Togolais. Ce pèlerinage s'est déroulé dans des conditions de sécurité renforcées, notamment grâce aux mesures sanitaires rigoureuses imposées par le gouvernement togolais pour assurer la protection des pèlerins. Des protocoles de santé stricts ont été appliqués, garantissant que la délégation puisse accomplir le pèlerinage dans les meilleures conditions possibles, tout en respectant les normes internationales de sécurité sanitaire.

Echanges entre le ministre Sani et une délégation du GNE BTP :

La performance des entreprises au plan national évoquée

Sani YAYA ministre des travaux publics et des infrastructures et une délégation du Groupement National des Entreprises du Bâtiment et de Travaux Publics (GNE BTP) conduite par son président TSOGBE Agbessi Yao ont eu une séance de travail mercredi 22 janvier dernier.

Cette importante rencontre a permis aux deux parties d'explorer les défis auxquels le secteur des BTP est confronté. Lors des échanges, les perspectives ont été envisagées pour l'émergence des entreprises nationales. Parlant de défi, le respect des délais d'exécution des travaux et leur qualité a été un sujet sensible passé au peigne fin.

Pour le ministre Sani, la rencontre a été opportune pour noter les difficultés que



rencontre le Groupement National des Entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics.

Entre autres difficultés, la non application

dans les évaluations de la mercuriale des prix ; l'enregistrement des marchés (OTR et ARCOP) faute de trésorerie ; le non accompagnement des

banques (caution et avance sur marché); la suspension de la classification des entreprises ; la non équité dans les évaluations ; la concurrence déloyale ; le non

attachement des travaux en temps et les malfaçons et retards constatés dans la mise en œuvre des marchés attribués aux jeunes et femmes entrepreneurs.

MF

Actions sociales :

Le Togo touche plus de 230 000 personnes en 2024

En 2024, le Togo a enregistré un impact direct de ses programmes sociaux sur 237 456 personnes, selon les résultats de la revue annuelle des activités du ministère de l'Action sociale, de la Solidarité et de la Promotion de la Femme. Ce bilan a été présenté lors d'une rencontre qui se déroule depuis le 29 janvier à Kpalimé, réunissant les directeurs régionaux, chefs départementaux et divers partenaires du ministère.

Ces travaux ont permis de faire le point sur les progrès réalisés dans le cadre du Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) 2024, offrant une vue d'ensemble des actions menées et des résultats obtenus. Les données présentées lors de cette revue sont révélatrices d'une dynamique positive. Parmi les 94 activités programmées dans le PTBA de cette année, 80 ont été menées à bien, soit un taux d'exécution physique de 85,11 %.

En parallèle, l'exécution financière a atteint 96,25 %, ce qui témoigne de l'efficacité et de la bonne gestion des ressources allouées. Ces performances viennent souligner l'effort constant du gouvernement togolais et de ses partenaires pour améliorer les conditions de vie des populations vulnérables à

travers des programmes de solidarité ciblés.

Les femmes et les filles au cœur des interventions

Un fait marquant de cette année 2024 réside dans l'implication particulièrement forte des femmes et des filles dans les actions sociales. En effet, ces dernières ont constitué 58,62 % des bénéficiaires, ce qui met en lumière l'engagement du Togo à promouvoir l'autonomisation et l'inclusion des femmes dans le développement national.

Parmi les projets notables, le Projet d'Autonomisation des Femmes Rurales au Togo (PAFeRT) se distingue, visant à donner aux femmes rurales les moyens d'améliorer leurs conditions de vie en leur offrant des formations, des ressources et un accès à des



opportunités économiques. De même, le Projet d'Appui à l'Insertion Socio-Professionnelle des Handicapés (PAISPH) a permis d'améliorer l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap, une autre catégorie vulnérable souvent laissée pour compte dans les politiques de développement.

La ministre de l'Action

sociale, Prof. Kossiwa Zinsou-Klassou, a salué ces avancées lors de son discours, insistant sur l'importance de la transparence et de l'évaluation continue des actions entreprises. Elle a souligné que, bien que des progrès notables aient été réalisés, le besoin d'améliorer l'efficacité des interventions demeure, notamment face à une demande sociale

toujours plus forte. Le gouvernement togolais, en collaboration avec ses partenaires, s'engage donc à renforcer les stratégies d'intervention pour 2025, en veillant à ce que les actions menées soient davantage adaptées aux besoins des populations les plus vulnérables.

Serge Folly

TPU des transporteurs routiers :

Les contrôles démarrent le 1er février

A partir du 1er février 2025, les contrôles relatifs au paiement de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) des transporteurs routiers commenceront sur l'ensemble du territoire national. Cette mesure a été annoncée par l'Office Togolais des Recettes (OTR) via un communiqué, précisant que ces contrôles concernent le quatrième trimestre de l'année 2024.

La TPU, également connue sous le nom de "taxe trimestrielle", est une imposition calculée sur une base forfaitaire et en fonction du chiffre d'affaires estimé par l'administration fiscale. Cette taxe s'applique à tous les transporteurs routiers opérant sur le territoire et doit être réglée chaque trimestre. Conformément à l'article 57 du Livre des procédures fiscales, la perception de la TPU continue pour le quatrième trimestre 2024, et l'OTR appelle les transporteurs à régulariser leur situation en respectant les dispositions fiscales en vigueur.

L'un des éléments clés du système de la TPU est la grille tarifaire établie par l'OTR. Les montants de la taxe sont déterminés en fonction de plusieurs critères spécifiques, tels que le tonnage des

véhicules et le nombre de places pour les véhicules de transport de passagers. Cette approche vise à garantir l'équité en tenant compte de la capacité économique de chaque catégorie de transporteur. Le but étant de répartir la charge fiscale de manière juste, tout en prenant en considération l'impact économique des différentes tailles d'entreprises de transport.

Ainsi, pour les véhicules légers ou les petits transporteurs, la taxe sera moindre comparée à celle applicable aux gros camions ou aux flottes d'autocars. Ce système permet de ne pas pénaliser les petites entreprises tout en assurant une contribution proportionnée de tous les acteurs du secteur.



Une démarche de conformité indispensable pour les transporteurs

L'OTR insiste sur l'importance de se conformer à ces obligations fiscales afin d'éviter d'éventuelles sanctions. Le début des contrôles sur le terrain à partir du 1er février marquera le

début d'une série de vérifications de la situation des transporteurs concernant le paiement de cette taxe. Les inspecteurs de l'OTR pourront procéder à des contrôles physiques des véhicules et à des vérifications administratives pour s'assurer que les transporteurs ont bien respecté leurs obligations

fiscales.

L'OTR rappelle également que le paiement de la TPU est indispensable pour la poursuite de l'activité des transporteurs. Ceux qui ne se conformeront pas aux exigences fiscales risquent des amendes ou des mesures de suspension de leurs activités.

Chargements hors gabarit :

Renforcement des contrôles routiers

Le transport des marchandises surdimensionnées est l'une des principales causes des accidents de la route. Les autorités sécuritaires vont sévir contre le non-respect des normes et prescriptions au chargement.

En effet, des usagers sans scrupule, continuent d'effectuer des chargements hors gabarit en dépit des nombreuses sensibilisations ainsi que les mises en garde répétées des plus hautes autorités. Des comportements irresponsables qui mettent en péril la vie des usagers de la circulation et qui menacent également la sécurité des autres usagers de la route ainsi que des populations riveraines.

Le ministère de la sécurité parle de tolérance zéro pour les chargements hors

gabarit. Les contrôles routiers seront plus renforcés.

Ces actions du Gouvernement visent à garantir la sécurité routière sur l'ensemble du territoire national. L'effondrement de la passerelle piétonne d'Agoè-Zongo sur la nationale n°1 est une illustration qui permet de prendre la mesure de la situation. Un drame avec des pertes en vies humaines et des dégâts matériels.

Le non-respect des normes et prescriptions en matière de convois exceptionnels sont récurrents. L'autre cas qui défraie la chronique est la situation observée vendredi 24 janvier dernier, où au petit matin, des éléments de la Division de la Sécurité Routière (DSR) ont interpellé deux conducteurs sur la



nationale n°1 transportant, en violation de toutes les procédures, des cuves sur des plateaux inappropriés et dont la hauteur dépasse celle autorisée par la réglementation communautaire et nationale. Le convoi aurait tenté un passage à force au niveau des portiques d'Adéticopé, dans la préfecture de Zio.

Ce sont des actes d'incivisme, combinés à un

mépris manifeste des agents de l'État dans l'exercice de leurs fonctions. Des faits inacceptables et intolérables.

Pour saucer la vie des citoyens, les contrôles sur les routes seront réguliers. Les contrevenants pris par la "patrouille" seront interpellés et rigoureusement sanctionnés conformément à la réglementation en vigueur. Le ministère de la sécurité précise que les infractions au

code de la route et au code pénal togolais et ne resteront pas impunis.

Des consignes strictes ont été données aux forces de sécurité pour appliquer la tolérance zéro aux hors-la-loi. Les populations et les usagers de la route sont invités à la vigilance citoyenne et à signaler tout chargement hors gabarit aux forces de sécurité, en appelant le numéro 1014.

MF

Agropole de Kara :

Un levier pour la transformation agro-alimentaire

Le Projet de Transformation Agro-Alimentaire du Togo (PTA-Togo), avec son agropole pilote situé dans le bassin de Kara, constitue un axe stratégique pour le développement agricole du pays. Ce projet, inscrit dans le cadre du programme national de développement des agropoles pour la période 2017-2030, ambitionne de transformer le secteur agro-alimentaire du Togo en structurant le territoire à travers 10 agropoles. L'agropole de Kara, en particulier, fait partie des projets prioritaires du gouvernement pour la période 2020-2025.

Le PTA-Togo vise à améliorer la productivité agricole, réduire la pauvreté et la malnutrition, tout en créant des emplois durables et en réduisant la dépendance du pays aux importations alimentaires. Les objectifs du projet incluent la promotion des chaînes de valeur agricoles telles que le maïs, le soja, le riz, la volaille et le sésame, ainsi que la création d'infrastructures de soutien à la production et à la

commercialisation. Parmi les actions clés, le développement de l'agroparc de Broukou, les centres de transformation agricole (CTA), les barrages et le renforcement des capacités des acteurs du secteur sont au cœur du projet.

Soutien à la production et infrastructures

Le projet a permis de réaliser des progrès significatifs dans l'aménagement et la mise en valeur des terres agricoles. Les zones agricoles à aménagement prioritaires (ZAAP) ont vu leurs superficies considérablement augmentées, avec des rendements améliorés dans les principales cultures. Le maïs, par exemple, est passé de 738 ha en 2022 à 3 569 ha en 2024. Les producteurs bénéficient d'un soutien technique, de la mise à disposition d'intrants, ainsi que de l'extension des infrastructures, notamment la construction de magasins de stockage, de centres de transformation agricole (CTA) et



de barrages irrigués.

Implication du secteur privé

Une des priorités du projet est d'attirer les investisseurs privés dans l'agropole de Kara. Des opérateurs privés comme EVAME SARL, DABA SA, SITRAPAT et WESTBRIDGE ont déjà installé des usines et des centres de transformation, avec des terres attribuées pour la production et la transformation agricole. Le gouvernement a facilité la négociation de contrats de cession foncière et a mis en place des incitations fiscales pour

d'information pour sensibiliser les communautés locales sur les opportunités du projet et les bénéfices associés.

Perspectives de développement

À court terme, l'accent sera mis sur l'équipement et l'opérationnalisation des CTA, ainsi que sur la poursuite des travaux du barrage et des infrastructures irriguées. À moyen terme, le projet prévoit l'aménagement de ZAAP intégrées pour les femmes et les jeunes agriculteurs, et le développement du bloc rizicole de Possao. Ces initiatives visent à créer des conditions propices à une agriculture moderne, durable et inclusive.

Ainsi, l'agropole de Kara se positionne comme un véritable levier pour la transformation agro-alimentaire du Togo, avec un impact direct sur la croissance économique, la sécurité alimentaire et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales

EN MÉMOIRE DE NOTRE TRÈS CHÈRE ET REGRETTEE



Lelen GNASSINGBÉ
Directrice de Société

Née le 30 octobre 1978 à Lomé
Rappelée à Dieu le 23 Janvier 2025
à Lomé dans sa 47^{ème} année

AVIS DE DECES

Son Excellence
Faure Essostima GNASSINGBÉ,
Président de la République Togolaise

Le Chef canton de PVA
Le Chef du village de Pys-Akéli
Le Chef de la famille ESSAO,
Messieurs Kéris Akéli Henry ESSAO,
Directeur de société à Lomé,
La famille GNASSINGBÉ de Pys-Akéli
La famille ESSAO de Lomé

La fille de la défunte, Bigbena, ses cousins
à l'école au Togo et à l'étranger
Les frères et sœurs GNASSINGBÉ,
leurs maris, époux, épouses et
leurs enfants au Togo et à l'étranger.

**Les familles parentes,
alliées et amies,**

Tous invités par nos très honorables parents d'adoption
et de consanguinité à leur grand anniversaire de
deuil à Dieu en leur lieu aimé :

Lelen GNASSINGBÉ
Directrice en Société à Lomé
Survenue le Jeudi 23 Janvier 2025
à Lomé dans sa 47^{ème} année.

Vous recommandent leurs sincères condoléances
et vous prient d'excuser ou de vous excuser d'intention
leur absence de funérailles qui ont dû intervenir
selon le programme d'urgence.

**PROGRAMME
DES OBSÈQUES**

PVA

VENDREDI 31 JANVIER 2025
20 H 00 - 22 H 00
Messe de prières et de chants sous le hâli à Pys

SAMEDI 01^{er} FÉVRIER 2025
09 H 00
Culte d'enterrement au Temple Évangélique de Pys Akéli
suivi d'un cocktail sous le hâli à Pys

11 H 00
Inhumation dans la tombe à domicile familiale

DIMANCHE 02 FÉVRIER 2025
09 H 00
Culte d'actions de prières au Temple Évangélique
de Pys Akéli

R.I.P.



Nous savons, en effet,
qu'il se trouve derrière ces
nos méditations sur la terre
est dévouée, nous avons
dans le ciel un dévoué qui
est l'ouvrage de Dieu,
une dernière divinité qui
n'a pas été faite de main
d'homme.

2 Colossiens 3:1



« Une rose ne meurt jamais, car elle continue de
vivre dans le cœur et la mémoire de tous ceux qui
ont pu contempler sa beauté »
Florent Prévost

Port autonome de Lomé:

L'OTR annonce une vente aux enchères pour le 04 février

L'office togolais des recettes (OTR) au travers de son Commissariat général, informe l'opinion de la Vente aux enchères publiques de conteneurs de diverses marchandises. L'opération se déroule Mardi 04 février prochain et les jours qui vont suivre, à la Direction des opérations douanières de Lomé-Port. Cette vente aux enchères publiques par autorité de justice a lieu en exécution des ordonnances N°3246/2024 et N° 3250/2024 du 23 décembre 2024. Lire l'intégralité du Communiqué.



AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES PAR AUTORITE DE JUSTICE

N° 003/2025/OTR/CG/CDDI

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) informe le public qu'en exécution des ordonnances N° 3246/2024 et N° 3250/2024 du 23 décembre 2024, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de **onze (11) conteneurs de diverses marchandises**.

La vente aura lieu le **mardi 04 février 2025 à partir de 09 heures 30 minutes** et jours suivants **à la Direction des Opérations Douanières de Lomé-Port**.

CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA VENTE

1. La vente est faite aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, paiement au comptant et sur place majoré de 12% avec enlèvement immédiat ;
2. La participation à la vente est subordonnée au paiement d'une somme de vingt-cinq mille (25.000) francs CFA non remboursable contre une quittance sécurisée au titre d'enregistrement des adjudicataires, à la section du contentieux de la Direction des Opérations Douanières de Lomé-Port ;
3. Aucune réclamation ne sera prise en compte après adjudication ;
4. Les adjudicataires qui n'auront pas acquitté le montant des effets qui leur sont adjugés avant 17 heures 30 minutes du jour de leur achat, verront leur adjudication annulée.

La participation du public à cette vente implique l'acceptation des conditions ci-dessus énumérées.

Pour tout renseignement, bien vouloir s'adresser au cabinet d'Etude du Me Atta koamivi A. LITHOR, Commissaire-Priseur, sis à Totsi, Tél :90 02 35 73/97 23 39 57.

Fait à Lomé, le 09 janvier 2025

Le Commissaire Général p. i.

Philippe Kokou B. TCHODIE

Togo : Les efforts de reboisement salués par des prix

Dans le cadre de son programme de reboisement, le gouvernement togolais a une fois de plus célébré les artisans de la verdure à travers la remise des prix aux meilleurs reboiseurs du pays. Cette initiative vise à encourager les populations à restaurer le couvert forestier et à promouvoir une gestion durable des ressources naturelles.

Lancé en 2020, ce concours national est un moyen de reconnaissance et de valorisation des efforts fournis par des acteurs engagés dans la plantation et l'entretien des arbres. Il vise non seulement à accroître la superficie reboisée, mais aussi à sensibiliser les populations sur l'importance de la conservation des forêts. Le programme s'appuie d'ailleurs sur les dispositions de l'article 50 de la loi N°2008-009 du 19 juin 2008 portant Code forestier, qui encourage une telle démarche.

Critères de sélection

Pour cette édition 2024, les cérémonies de remise de prix se sont tenues dans cinq régions du pays : les Plateaux, la Maritime, la Centrale, la Kara et les Savanes. Dans chacune de ces régions, plusieurs candidats ont

été en lice, évalués selon des critères avant d'être sélectionnés pour les distinctions.

Les participants ont été évalués sur plusieurs critères, notamment la superficie reboisée, le nombre de plants mis en terre, la densité des arbres par hectare, le taux de réussite du reboisement ainsi que l'entretien des plantations. Ces critères garantissent que les efforts ne se limitent pas à la simple mise en terre des plants, mais englobent également leur suivi et leur entretien pour assurer leur pérennité.

Un total de 15 reboiseurs récompensés dans 5 régions

Dans chaque région, une sélection a permis d'identifier les meilleurs reboiseurs, qui ont ensuite été



classés selon leurs performances. Ceux qui ont atteint des taux de réussite exceptionnels et des superficies importantes ont été primés pour leur engagement en faveur de l'environnement.

Dans la région des Plateaux, 36 candidats issus des douze préfectures se sont mesurés les uns aux autres. À l'issue de la sélection, les trois meilleurs ont été récompensés. Le premier prix, fort de ses 18 603 arbres plantés sur 39 hectares avec un taux de réussite de 95 %, a reçu une enveloppe d'un million de francs CFA. Le deuxième et troisième prix ont empêché

respectivement 700 000 et 500 000 F CFA.

Dans la région Maritime, la palme est revenue à un candidat ayant reboisé 13 hectares avec une densité de 2000 arbres par hectare, ce qui lui a valu un chèque d'un million de francs CFA. Ses dauphins, ayant planté sur 5 hectares et 2,5 hectares avec des taux de réussite avoisinant les 90 %, ont également été primés. Quant à la région Centrale, sur les 15 candidats en lice, trois ont été distingués. Le premier prix a reçu la somme de 1,2 million de francs CFA, tandis que le deuxième et le troisième ont bénéficié d'une dotation plus

modeste.

Dans les Savanes, la compétition était tout aussi relevée. Le premier prix s'est vu attribuer 1,2 million de francs CFA, suivi de récompenses de 1 000 000 F CFA et 750 000 F CFA pour le deuxième et le troisième. Un accent particulier a été mis sur l'importance de l'entretien des arbres pour garantir leur croissance et lutter efficacement contre la désertification. Enfin, la région de la Kara a vu 21 reboiseurs s'affronter. Le trio de tête a été récompensé à hauteur d'un million de francs CFA pour le premier prix, 700 000 F CFA pour le deuxième et 500 000 F CFA pour le troisième.

Les efforts conjugués des reboiseurs ont permis au Togo d'atteindre 9,14 millions d'arbres plantés en 2024, couvrant une superficie de 11 544 hectares. Une dynamique qui s'inscrit dans un mouvement national initié depuis 2021 et qui témoigne de l'adhésion des populations à l'ambition verte du pays.

Serge Folly

Suivi des cargaisons au Togo : L'OTR fait le point sur le SESS



L'Office Togolais des Recettes (OTR) a marqué la Journée Internationale de la Douane (JID) ce lundi à Lomé, avec une cérémonie réunissant ses partenaires institutionnels et commerciaux. Un moment clé pour l'OTR de réaffirmer son engagement dans la modernisation des services douaniers et de dresser le bilan d'une innovation majeure introduite en octobre 2022 : le Système Électronique de Suivi et de Sécurisation des Cargaisons (SESS).

Ce dispositif a pour objectif d'assurer une

traçabilité en temps réel des marchandises transitant par le Togo, en garantissant à la fois la sécurité des échanges et l'efficacité des procédures douanières.

Une douane plus efficace et plus sécurisée au service de l'économie

Sous le thème "Une douane qui concrétise ses engagements en matière d'efficacité, de sécurité et de prospérité", l'événement a mis l'accent sur l'importance des réformes douanières pour renforcer la compétitivité du

Togo dans le secteur commercial international. Le pays se positionne comme un acteur stratégique, dont le rôle central dans les chaînes logistiques mondiales nécessite des outils adaptés aux standards contemporains.

Justement, Philippe Kokou Tchodie, Commissaire Général de l'OTR, a ouvert la session en soulignant l'importance de cette transformation pour pérenniser la place du Togo comme hub régional. « Il est crucial pour le Togo de continuer à investir dans des solutions innovantes

qui visent à moderniser nos pratiques douanières, notamment à travers la digitalisation des processus et l'intégration de systèmes de gestion de données sophistiqués. Cela permettra de réduire les délais de traitement, de renforcer la transparence et, ainsi, d'attirer davantage d'investissements internationaux », a expliqué Kwawo Atta-Kakra Essien, Commissaire des Douanes et Droits Indirects par intérim.

Au cœur des débats, le Système Électronique de Suivi et de Sécurisation des Cargaisons (SESS) a été mis en avant comme un catalyseur du changement dans le domaine douanier. Grâce à la technologie de géolocalisation par satellite, ce système permet une surveillance continue et en temps réel des cargaisons circulant sur le territoire togolais. Depuis son lancement, il a substantiellement amélioré la sécurité du transit des marchandises, tout en rendant les processus plus transparents.

Piguedéléwè Akaya,

responsable de la Direction des Opérations Douanières au Port de Lomé, a reconnu que le SESS a profondément modifié la gestion des échanges commerciaux au Togo. « Le SESS a prouvé son efficacité en sécurisant les marchandises et en fluidifiant le transit. Il a contribué à réduire les risques de fraude, amélioré la transparence et renforcé la confiance des opérateurs économiques », a-t-il précisé.

Renforcement et expansions du système

Tout en célébrant les succès du SESS, l'OTR ne perd pas de vue les défis à venir et les améliorations à apporter pour maximiser l'impact de cette technologie. L'Office prévoit de renforcer ses capacités opérationnelles et d'élargir l'infrastructure technologique, notamment en modernisant les équipements utilisés pour le suivi des cargaisons. Par ailleurs, des campagnes de sensibilisation à destination des acteurs économiques seront menées, afin de garantir une appropriation plus large du système et d'assurer son efficacité sur le long terme.

Serge Folly



SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS

Encore un (01) mois

pour tenter votre chance
et gagner gros !
Achetez , vérifiez vos capsules
et gagnez !

Fin du jeu :
31 Janvier 2025



snb.tg

AVEC DJAMA, ON EST ENSEMBLE



L'ÉVEIL
de la nation

Siège : Agbalépédogan, non loin
de la Pharmacie vigueur
Tél : (00228) 22 32 85 95

Directeur de Publication
Sama T. DJOBO

Rédaction :
Biva KPELAFIA
Sam DJOBO
Moudjibou FALANA
Gautier A.
Serge FOLLY

Secrétariat :
AGBERE Takira
Imprimerie :
La Colombe
Tirage :
2 500 exemplaires